



## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

# APPEL D'OFFRE POUR DEVIS PATINOIRE 2016-2017

### Tâches à effectuer

1. Préparer la glace par fines couches jusqu'à 5 pouces d'épaisseur. La Municipalité pouvant convenir avec l'entrepreneur que l'épaisseur obtenue est suffisante. L'arrosage devra être effectué lorsque la patinoire est fermée.
- 2 Effectuer le déneigement. Le fait que la Municipalité demande à un surveillant du local des patineurs de faire un certain déneigement de la glace ne libère pas le soumissionnaire pour autant d'effectuer le déneigement comme spécifié ci-dessous.
3. Maintenir la glace en état, y compris les arrosages supplémentaires lorsque nécessaire.
4. Dans le cas où l'arrosage ou le déneigement nécessitent l'intervention du service des incendies ou de la voirie, le montant réel des coûts reliés à ces services sera déduit des versements prévus au soumissionnaire, excluant la réalisation du fond de la patinoire ainsi que tout événement hors de contrôle et approuvé par la Municipalité.

### Durée du contrat

La durée de la saison hivernale en cours : 2016-2017

Les versements seront effectués au moyen de 4 paiements, établis comme suit :

- 25% au début du déneigement de la glace;
- 25% la mi-janvier;
- 25% la mi-février;
- 25% lorsque la glace ne sera plus praticable, suite à l'avis de la direction générale

La Municipalité fournira les boyaux d'arrosage et des pelles qui seront laissées sur la glace. L'entrepreneur fournira le reste de l'équipement. Le déneigement sera effectué pour un minimum d'une fois par jour :

En semaine entre 15 h et 16 h

La fin de semaine et pendant les congés fériés : avant 10 h le matin

L'horaire peut être modifié avec l'accord de la Municipalité.

Toute plainte expédiée par courrier certifié à l'adresse de l'entrepreneur ou au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne en cas de déménagement qui n'aura pas été corrigée dans les 10 jours de l'expédition entraînera l'annulation du contrat et des versements non encore effectués.

Les devis devront être déposés avant le 16 novembre 2016 avant midi.

Donné à Val-des-Lacs, ce 28 octobre 2016.

Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 9 heures et 16 heures, ainsi que la publication dans un journal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 28 octobre 2016.

Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier